

**Rectorat  
DE 2**

Affaire suivie par :  
Malika TOUIMI BENJELLOUN  
Tél : 04 72 80 61 44  
Mél : [de2-cb@ac-lyon.fr](mailto:de2-cb@ac-lyon.fr)

92, rue de Marseille  
69007 Lyon

Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles 352-1 à 352-6 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié relatif au statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

## **ARRETE**

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Magali Berlioz, chargée de mission RH, Direction de l'encadrement ;
- Madame Laura Jean-François, responsable des personnels administratifs, personnels infirmiers et sociaux titulaires, direction des personnels administratifs, techniques sociaux et de santé ;
- Madame Sandrine Cornut, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 9 mai 2023

Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,  
Directrice des ressources humaines

  
Stéphanie De Saint Jean